

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **28**

Présents : **18**

Représentés : **4**

Qui ont pris part à la délibération : **21**

Date de la convocation : **25/05/2020**

Date d'affichage : **27/05/2020**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du MARDI 2 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et le **DEUX JUIN** à 18h00 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON, 1^{ER} Adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Élisabeth CAILLAT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Valérie ROBIN - Pascal CORDE - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Patricia BERENGUIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Élisabeth CAILLAT / Renée FALCO à Audrey TROIN / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

ABSENTS : Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

L'objet de ce budget annexe créé en décembre 2013 est d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels (locaux du 29 avenue Georges Clémenceau, Manufacture des Tapis, Pôle emploi, restaurant de plage) et, en dépenses, les charges de ces locaux.

N° 2020/032

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

CM du 02/06/2020

N° 2020/032

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Le compte administratif 2019 du budget annexe « immeubles de rapport » peut se résumer ainsi :

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement - Mandats émis :	1 523 407,57 €
Section d'investissement - Mandats émis :	285 360,31 €
<u>Total Dépenses</u> :	1 808 767,88 €

Section de fonctionnement - Titres émis :	1 831 367,99 €
Section d'investissement - Titres émis :	1 682 447,49 €
<u>Total Recettes</u> :	3 513 815,48 €

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement (excédent) :	+ 307 960,42 €
Section d'investissement (excédent) :	+ 1 397 087,18 €
<u>Total Excédent</u> :	+ 1 705 047,60 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2018 :

Section d'investissement (déficit) :	- 1 598 878,55 €
--------------------------------------	------------------

RESULTATS A LA CLOTURE : (cumulé : Exercice + Antérieur)

Section de fonctionnement (excédent) :	+ 307 960,42 €
Section d'investissement (déficit) :	- 201 791,37 €
<u>Total Excédent</u> :	+ 106 169,05 €

RESTES A REALISER : Section d'investissement

Dépenses :	30 150,15 €
Recettes :	250 000,02 €
<u>Solde des RAR</u> :	+ 219 849,87 €

Soit un excédent net global de 326 018,92 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe « immeubles de rapport ».

Il est précisé que les résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris au Budget Primitif 2020.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 10,

CM du 02/06/2020

N° 2020/032

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 9 et 10,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MASSON et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'APPROUVER le compte administratif 2019 du budget annexe « immeubles de rapport » arrêté comme suit :

	DEPENSES		RECETTES
Section de fonctionnement	1 523 407,57 €		1 831 367,99 €
Chapitre 011 : charges à caractère général	82 106,26 €	Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	460 502,11 €
Chapitre 014 : atténuations de produits	0,00 €	Chapitre 77 : produits exceptionnels	1 343 941,23 €
Chapitre 042 : opérations d'ordre	1 438 115,20 €	Chapitre 042 : opérations d'ordre	26 924,65 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	0,00 €		
Chapitre 66 : charges financières	3 186,11 €		
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	0,00 €		
Section d'investissement	1 884 238,86 €		1 682 447,49 €
Chapitre 001 : solde d'exécution reporté	1 598 878,55 €	Chapitre 10 : dotations et réserves	233 956,59 €
Chapitre 040 : opérations d'ordre	26 924,65 €	Chapitre 040 : opérations d'ordre	1 438 115,20 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le

ID : 083-218300424-20200602-DCM2020_032-DE

CM du 02/06/2020

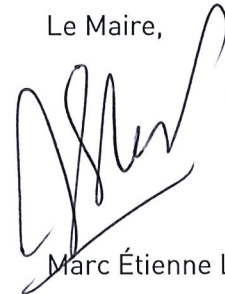
N° 2020/032

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Chapitre 041 : opérations patrimoniales	722,35 €	Chapitre 041 : opérations patrimoniales	722,35 €
Chapitre 16 : remboursement d'emprunts & cautions	137 183,52 €	Chapitre 13 : subventions reçues (département)	0,00 €
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	2 030,00 €	Chapitre 16 : emprunts & dettes assimilées	9 653,35 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	0,01 €		
Chapitre 23 : immobilisations en cours	118 499,78 €		

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 16 POUR - 1 ABSTENTION** (Pascal CORDE) - **4 CONTRE** (Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI).

Le Maire,



Marc Étienne LANSADÉ